

# AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : 2023-04-17-00475

Référence de la demande : 2023-00475-041-001

Dénomination du projet : ENVOL ENVIRONNEMENT. Demande de capture d'espèces animales protégées amphibiens

Lieu des opérations : -Région(s) : ensemble des départements de la région Centre-Val de Loire :  
18 28 36 37 41 45

Bénéficiaire : Envol environnement

## MOTIVATION ou CONDITIONS

### Contexte de la demande :

Envol Environnement Centre souhaite obtenir une dérogation à la manipulation d'amphibiens protégés dans les départements de la région Centre-Val-de-Loire pour les nécessités de détermination lors des études d'impacts environnementales.

La dérogation concerne la liste des espèces suivantes :

Alyte accoucheur *Alytes obstetricans*

Sonneur à ventre jaune *Bombina variegata*

Crapaud calamite *Epidalea calamita*

Crapaud commun *Bufo bufo*

Crapaud épineux *Bufo spinosus*

Rainette méridionale *Hyla meridionalis*

Rainette verte *Hyla arborea*

Pélodyte ponctué *Pelodytes punctatus*

Grenouille agile *Rana dalmatina*

Grenouille rousse *Rana temporaria*

Salamandre tachetée *Salamandra salamandra*

Triton alpestre *Ichthyosaura alpestris*

Triton crêté *Triturus cristatus*

Triton de Blasius *Triturus cristatus* x *T. marmoratus*

Triton marbré *Triturus marmoratus*

Triton palmé *Lissotriton helveticus*

Triton ponctué *Lissotriton vulgaris*

## MOTIVATION ou CONDITIONS

**Méthodologie appliquée :**

Seul un cerfa est transmis.

Les précautions sanitaires d'usages (issues de la SHF) seront respectées.

Les personnes bénéficiant de cette dérogation sont ;

- Thibaut BOURGET,
- Corentin ROLLET,
- Pierre BADREAU,
- Léa RENAUDIN,
- Dylan VEAU

L'ensemble des données collectées seront déposées sur les plateformes nationales et rendues accessibles.

La dérogation est donnée de 2023 à 2026.

Un rapport d'activités accompagnera toute demande de renouvellement.

Le CNPN regrette l'absence d'avis du service instructeur dans le dossier disponible au CNPN.

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :  
Le Président de la commission espèces et communautés biologiques : Nyls de Pracontal

AVIS : Favorable [X]

Favorable sous conditions [ ]

Défavorable [ ]

Fait le : 6 septembre 2023

Signature :

Le président